

FAITS ET CHIFFRES SUR LE CCPA

DATE DE RÉVISION : Octobre 2026



Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est un organisme national sans but lucratif qui agit dans l'intérêt de la population canadienne pour des normes élevées en matière de soins et d'utilisation éthiques des animaux en science au Canada.

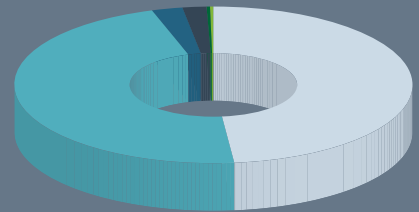
Fondé en 1968, le CCPA élabore des lignes directrices qui intègrent les conseils de pairs et l'interprétation actuelle des données probantes, et il encadre leur mise en œuvre. De plus, il évalue et certifie les établissements qui font appel aux animaux en science et leur offre des outils et des ressources de formation.

FINANCEMENT

Le CCPA est financé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), et au moyen des frais de participation annuels payés par les établissements certifiés par le CCPA.

Il s'agit d'une tarification juste et abordable qui assure le maintien de l'autonomie du CCPA et de son programme, et qui ne tient pas compte des ressources consacrées pour la certification dans le calcul des frais.

3 746 176 \$



Frais de participation au programme
1 811 345 \$

Produits nets de placements
71 335 \$

Financement des IRSC et du CRSNG
1 750 000 \$

Subvention à la formation
16 192 \$

Formation
92 928 \$

Autre
4 376 \$

Rapport financier vérifié pour l'exercice du 1 avril 2025 au 31 mars 2026

2000+

EXPERTS BÉNÉVOLES
vétérinaires, spécialistes du bien-être animal, chercheurs, bioéthiciens, etc.
REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

RÉPARTIS
PARMI

200+

COMITÉS DE
PROTECTION
DES ANIMAUX

aident le CCPA à
remplir son mandat
et à offrir son
programme aux
établissements à
travers le Canada.

Au Canada et à l'étranger, les animaux qui font l'objet d'études scientifiques canadiennes menées dans la nature, dans les fermes et dans les laboratoires doivent être dénombrés.



Des laboratoires de biologie médicale où les chercheurs font de la recherche fondamentale, aux collèges de médecine vétérinaire où les étudiants apprennent à soigner les animaux, en passant par les parcs nationaux où les biologistes étudient des populations d'animaux sauvages, le CCPA et son réseau d'experts bénévoles veillent au respect de normes élevées en matière de soins et d'utilisation éthiques des animaux.

www.ccac.ca

3 935 094

ANIMAUX UTILISÉS À DES FINS SCIENTIFIQUES SELON LES DONNÉES POUR 2025 PRÉSENTÉES AU CCPA.

En 2025, les scientifiques et les enseignants ont principalement travaillé avec les animaux suivants :



POISSONS
1 838 204

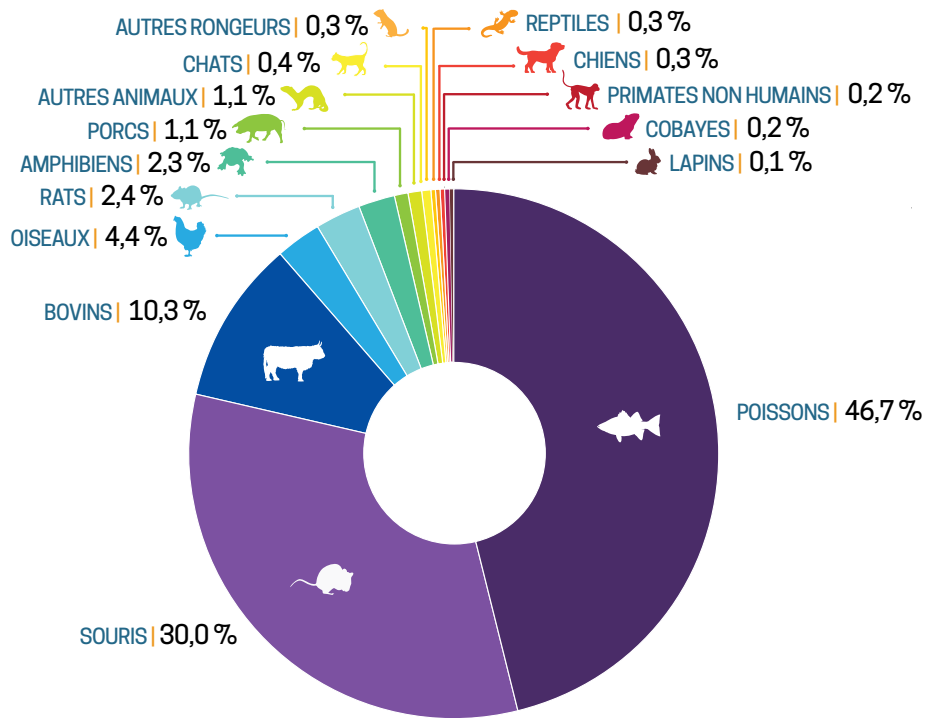


SOURIS
1 180 447



BOVINS
403 289

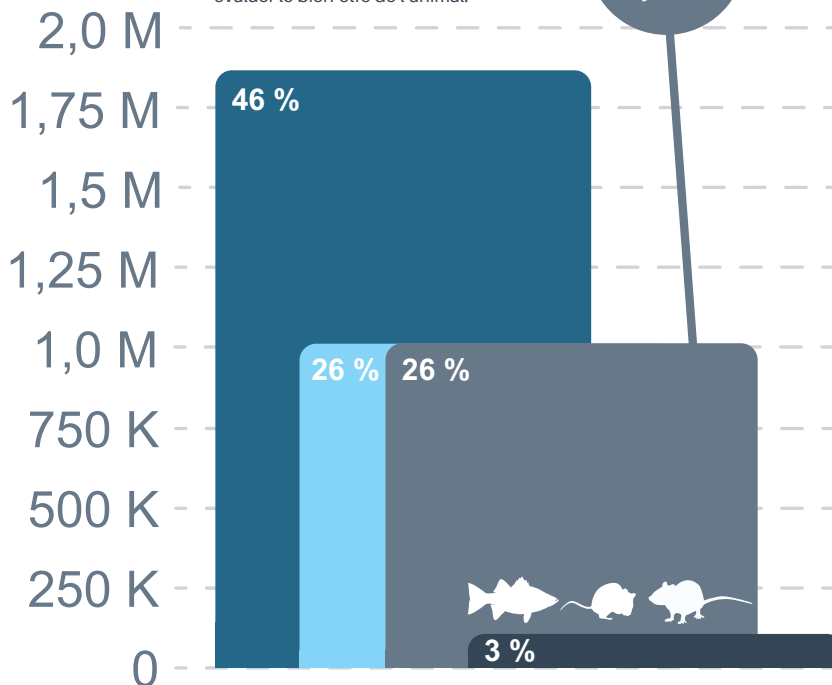
POURCENTAGE DES ANIMAUX UTILISÉS EN SCIENCE PAR TYPE D'ANIMAL POUR L'ANNÉE 2025 DANS LES ÉTABLISSEMENTS CERTIFÉS PAR LE CCPA



La somme des pourcentages de ce graphique pourrait ne pas être égale à 100 % en raison d'arrondissements.

POURCENTAGE DES ANIMAUX UTILISÉS EN SCIENCE PAR CATÉGORIES DE TECHNIQUES INVASIVES POUR L'ANNÉE 2025 DANS LES ÉTABLISSEMENTS CERTIFÉS PAR LE CCPA

Les nouveaux animaux modifiés par génie génétique sont classés dans la catégorie de techniques invasives D par mesure de précaution jusqu'à ce que l'on puisse évaluer le bien-être de l'animal.



Les catégories de techniques invasives définies par le CCPA sont basées sur une approche préventive et leur attribution repose sur l'intensité de la douleur ou de la détresse que les animaux pourraient ressentir.

- B** Expérimentation causant peu ou pas d'inconfort ou de stress
- C** Expérimentation causant un stress mineur ou une douleur de courte durée
- D** Expérimentation causant une détresse ou un inconfort modéré à intense
- E** Procédures causant de la douleur intense égale ou supérieure au seuil de tolérance de la douleur chez des animaux éveillés et qui ne sont pas sous anesthésie

Les trois types d'animaux les plus souvent utilisés dans la catégorie de techniques invasives E sont les poissons, les souris et les rats. La plupart de ces expérimentations ont été effectuées pour des essais réglementaires (50,2 %), des études fondamentales portant sur des structures ou des fonctions physiologiques essentielles (21,0 %) et des études médicales, notamment dans le domaine de la médecine vétérinaire, portant sur des maladies ou des troubles chez l'humain ou l'animal (14,7 %).

La somme des pourcentages de ce graphique pourrait ne pas être égale à 100 % en raison d'arrondissements.

La catégorie de techniques invasives A comprend les protocoles prévoyant l'utilisation de tissus, de culture de tissus, d'œufs, d'invertébrés, de protozoaires ou de toute utilisation d'animaux autres que des vertébrés ou des céphalopodes; ceux-ci ne sont pas inclus dans les rapports du CCPA sur les données annuelles sur les animaux.

www.ccac.ca

POURCENTAGE DES ANIMAUX UTILISÉS EN SCIENCE PAR BUT D'UTILISATION POUR L'ANNÉE 2025 DANS LES ÉTABLISSEMENTS CERTIFÉS PAR LE CCPA

RECHERCHE FONDAMENTALE



44 %

Études fondamentales portant sur des structures ou des fonctions physiologiques essentielles

p. ex. Études chez les poissons du rôle de certaines hormones produites par l'intestin et le cerveau dans la régulation du bilan énergétique, la croissance et la reproduction

p. ex. Études des mouvements migratoires d'une espèce d'oiseaux menacée

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS OU DE DISPOSITIFS MÉDICAUX



35 %

Études pour le développement de produits ou de dispositifs pour la médecine humaine ou vétérinaire

p. ex. Études menées chez le porc pour la mise au point d'organes artificiels

ÉTUDES MÉDICALES OU CLINIQUES



13 %

Études des troubles et des maladies qui affectent l'humain ou l'animal

p. ex. Études chez les rongeurs pour mieux comprendre les gènes associés au diabète, au cancer, et à l'arthrite

ENSEIGNEMENT ET FORMATION



4 %

Enseignement de concepts scientifiques pour acquérir des connaissances et formation pour perfectionner des compétences techniques spécialisées

p. ex. Formation des étudiants dans un programme en santé animale (collèges et universités)

ESSAIS RÉGLEMENTAIRES



4 %

Essais réglementaires de produits pour la sécurité des humains ou des animaux, ou la protection de l'environnement

Santé Canada exige que des recherches médicales soient effectuées chez les animaux avant de procéder à des essais cliniques chez l'humain

p. ex. Évaluation de l'efficacité d'un nouveau médicament pour traiter le Parkinson chez les primates non humains

La somme des pourcentages de ce graphique pourrait ne pas être égale à 100 % en raison d'arrondissements.

SELON LES DONNÉES POUR 2025 PRÉSENTÉES AU CCPA,
LA **MAJORITÉ** DES ANIMAUX FAISAIENT PARTIE DE
PROTOCOLES DE **RECHERCHE FONDAMENTALE**,
SOIT **1 792 296 ANIMAUX**.

CERTIFICATION

Le CCPA évalue et certifie les établissements canadiens qui font appel aux animaux à des fins scientifiques (recherche, enseignement, essais) et qui se conforment aux normes élevées du CCPA. En 2025-2026 :

206

établissements des secteurs public et privé adhérent au programme du CCPA

13

établissements en probation

TROIS R

Les chercheurs continuent d'accorder une importance accrue à l'adoption de solutions de rechange aux modèles animaux.

R Remplacement des animaux en science

R Réduction du nombre d'animaux en science

R Raffinement des soins et des procédures pour minimiser la douleur et la détresse

Bien que de nombreuses méthodes de rechange pour les essais soient en cours d'élaboration, seules les méthodes validées et acceptées par les organismes gouvernementaux peuvent être utilisées pour les essais réglementaires.

WWW.CCAC.CA